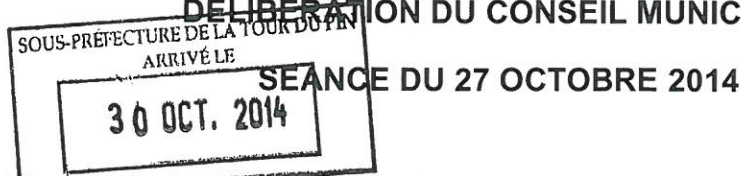




## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 21 octobre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX – Florence BECHNA à Jean-Paul MOREL – Christianne SADIN à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.10.27 02

**OBJET : Désignation d'un référent « CAPI Ambroisie »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en Conseil Municipal du 24 avril 2014 désignant des délégués pour représenter la commune dans divers organismes.

Monsieur Martial VIAL ne pouvant plus assurer sa fonction de référent au sein de l'organisme « CAPI Ambroisie », il est proposé de nommer Madame Sophie BAUDOUIN en remplacement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la nomination de Madame Sophie BAUDOUIN en tant que référente « Ambroisie » en remplacement de Monsieur Martial VIAL**

**A l'unanimité et 5 abstentions (D. Cicala, O. Bedeau de l'Ecochère, T. Vachon, P. Saumon, C. Sadin).**

St-Quentin-Fallavier, le 28 octobre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 28 OCT. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER